

PISCINE : MAÎTRISER VOS RISQUES ET RESPONSABILITÉS

Comprendre la notion de risque dans les établissements de piscine

2 JOURS, 14 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE30

Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux de la gestion des risques en piscine
- Acquérir les outils du management des risques et maîtriser la norme NF-EN 15288-1-2
- Analyser les responsabilités et règles de sécurité en jeu dans l'exploitation d'établissements de bain

Animée par

- MELCA Eve
Directrice des sports,
VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE
- ROUFFART Laurence
Chef de projet Qualité, Hygiène et Sécurité,
UNITÉ SPORT LOISIRS

Public concernés

- Responsable des Services des Sports ;
Responsable des Services Scolaires ;
Responsable d'Établissements aquatiques

Dates

- Paris
29-30/09/2020
03-04/11/2020

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ

JOUR 1

**Bien comprendre la notion de risque :
contexte historique et définition**

**Connaître les outils du
management des risques**

- Quels sont les règlements et normes en vigueur
- Faire l'inventaire des différentes méthodes de management des risques
- Analyser une méthodologie possible de management des risques spécifiques aux établissements de piscine : documents et évaluation

**Intégrer les principes et
implications de la norme NF-
EN 15288-1-2**

- Analyser la portée et le contenu de la norme
- Quels sont les documents à produire
- Quelles sont les relations et les interactions existantes entre la norme et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Communes < 40 000 habitants _____ 1100,00 €HT
- Entreprises privées _____ 1495,00 €HT
- Communes > 40 000 habitants, autres

Comment élaborer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

- Comprendre et intégrer les dispositions présentes dans le code du sport
- Quelle méthodologie mettre en place au niveau de votre établissement
- Analyser la portée et les limites du POSS

JOUR 2

Maîtriser les principes généraux de la responsabilité pénale

- Comprendre les conditions d'engagement de la responsabilité pénale des agents et de la collectivité territoriale
- Déterminer les éléments constitutifs des infractions

Homicides, blessures involontaires... : quelles sont les conditions requises pour qu'un comportement soit pénalement répréhensible

- Un fait fautif
- Un dommage
- Un lien de causalité entre les deux

Déterminer les responsabilités civiles et administratives des communes exploitant des baignades et des piscines

- Établir les responsabilités pour faute prouvée et pour faute présumée
- Soulever la responsabilité de plein droit

**Analyser les deux types de fautes
existantes : les fautes d'organisation et
les fautes de surveillance**